

n'ont pas nécessairement travaillé pendant ces semaines, puisqu'un nom peut demeurer au bordereau de paie après que l'employé est parti. Quelques-uns de ces démonstrateurs ne restent au magasin que quelques jours. Les employés supérieurs disent que 55 des démonstrateurs mentionnés le 10 janvier ne sont plus au service de la compagnie, et on n'a pas d'entrée du nom du fabricant dont ils vendaient les marchandises. Les noms des autres fabricants apparaissent à l'état n° TT-11 ci-joint. On verra par cet état que les rayons qui emploient le plus grand nombre de ces démonstrateurs sont:

RAYON 204—ARTICLES DE TOILETTE

Ce rayon a aussi plusieurs démonstrateurs dont le salaire est payé par la compagnie Simpson, qui porte ensuite ce salaire au compte des fabricants. (Voir l'état TT-10.)

RAYON 430—POÊLES, ETC.

La *Easy Washing Machine Company* et la *Kelvinator Company of Canada, Limited* emploient six personnes dans ce rayon.

COMPTOIR À BON MARCHÉ

La plupart des démonstrateurs de ce rayon n'y restent que peu de temps, et 26 de ceux au bordereau de paie du 10 janvier 1934 ne sont plus employés. Le surintendant du magasin dit que la *Robert Simpson Company, Limited*, achète seulement les marchandises que vendent la plupart de ces démonstrateurs quand et à mesure qu'elles sont vendues aux clients.

M. Sommerville:

D. Sur consignation, en réalité?—R. Les marchandises sont vendues par les démonstrateurs au comptoir à bon marché.

M. Factor:

D. Le total payé à ces vendeurs de l'extérieur durant l'année terminée le 3 janvier 1934 s'élève à \$22,000?—R. C'est le montant payé par la maison Simpson.

M. Sommerville:

D. Et ils dépassent de beaucoup en nombre ceux que paie la maison Robert Simpson?—R. Oui, mais ce nombre varie de temps à autre. Ces vendeurs restent quelques temps et repartent.

Le président:

D. Ils ne sont pas employés régulièrement?—R. Non.

Le PRÉSIDENT: Passons alors aux achats en consignation.

Le TÉMOIN: Oui.

ACHATS EN CONSIGNATION

La compagnie enregistre les marchandises en consignation de la même manière que les achats ordinaires, excepté qu'on tient un registre séparé des comptes payables des fournisseurs de marchandises en consignation. Les employés supérieurs ont préparé un état des achats en consignation de 1933 et un sommaire en est donné dans l'état n° TT-12. Ce sommaire a été comparé aux registres de la compagnie.

C'est au rayon de la confection pour dames que se fait le plus grand nombre d'achats en consignation. Dans les autres rayons, on n'en fait presque pas. Suit